

Lundi 30 mars 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 30 mars 2026 à 19 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur Francis Ouellet, conseiller.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Emilie Poulin, directrice générale et Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe ainsi que Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-03-126

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Identification des terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées au rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029.
4. Non-renouvellement du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-03-127

IDENTIFICATION DES TERRES À VOCATION AGRICOLE EXPLOITABLES MAIS NON EXPLOITÉES AU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2027-2028-2029.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), une municipalité dont le rôle identifie les terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées peut, pour un exercice financier, imposer par règlement une taxe sur toute unité d'évaluation qui comprend une telle terre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal souhaite, à compter du prochain rôle triennal de 2027-2028-2029, que chaque unité d'évaluation qui comporte des terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées soit identifiée;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 57.1.1 et 57.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville doit adresser une demande à l'organisme responsable de l'évaluation pour procéder aux inscriptions requises au rôle;

CONSIDÉRANT que le Service d'évaluation foncière de la MRC de Kamouraska est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal demande au Service d'évaluation foncière de la MRC de Kamouraska l'identification des terres à vocation agricole exploitables mais non exploitées sur le prochain rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-03-128

NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-236 du conseil municipal procédant à l'octroi d'un contrat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite revoir les exigences et les modalités du mandat d'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.1 du devis d'appel d'offres, la Ville doit signifier son intention de ne pas renouveler ledit contrat à son échéance avant le 31 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement :

- de signifier à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. l'intention de la Ville de ne pas renouveler pour une année supplémentaire le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées après le 30 juin 2026;
- de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale pour faire le suivi de la présente décision auprès de l'entreprise.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-03-129 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2026-03-130 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 19 h 06.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière